

Rapport annuel de la commission des sapeurs-pompiers volontaires

Avant de présenter le rapport proprement dit sur le travail de la commission, il convient de remercier Hubert Vetter, président de la commission depuis de nombreuses années en Autriche. Hubert a tout d'abord porté sur les fonts baptismaux le groupe de travail Sapeurs-pompiers volontaires, l'a fait évoluer du groupe de travail à la commission et a marqué son travail de son empreinte pendant des années. Pour cet engagement, je lui dis personnellement, mais aussi au nom de tous les membres de la commission, un grand merci. Lors de l'Assemblée des délégués du CTIF à Marseille en octobre 2021, le Conseil exécutif a confié la direction de la Commission à ma personne, après participation préalable des membres ordinaires du CTIF. Je tiens également à vous remercier très chaleureusement pour la confiance que vous m'avez ainsi accordée.

Pour ce qui est du contenu : Les répercussions de la coronapandémie n'ont pas non plus épargné le travail de la Commission. La réunion prévue en Slovénie début 2020 a dû être annulée par l'ancien président Hubert Vetter en raison de la pandémie. Comme de nombreux comités nationaux et internationaux, nous avons toutefois reconnu les possibilités offertes par la numérisation pour le travail transnational. Si, par le passé, seul un échange annuel en présentiel était possible, deux réunions au moins, dont une numérique, sont prévues à partir de cette année de référence afin de pouvoir approfondir les échanges.

La 7^e réunion de la Commission a eu lieu en avril 2022. Onze pays ont participé à la réunion. Le thème était tout d'abord une première évaluation de l'impact de la pandémie Covid 19 sur le travail des sapeurs-pompiers volontaires. La discussion a révélé des effets différents sur les effectifs et la motivation des membres dans les différents pays. Les participants étaient toutefois d'accord pour décrire les problèmes que la pandémie a entraînés dans le domaine de la formation. Tous les pays auraient également souhaité que les sapeurs-pompiers volontaires soient mieux classés dans les priorités de vaccination. Compte tenu des restrictions encore partiellement en vigueur et de l'évolution incertaine de la situation, les participants ont

unanimentement constaté qu'il était encore trop tôt pour procéder à une évaluation définitive. Dans un deuxième temps fort thématique, les camarades de la Fédération française des sapeurs-

pompier ont fait part d'une initiative vis-à-vis de la Commission européenne concernant la directive sur le temps de travail. Une discussion s'en est suivie sur la manière d'éviter que la directive sur le temps de travail n'ait un impact négatif sur le système des "sapeurs-pompier volontaire". Des idées ont été avancées pour exclure la protection contre les incendies et les catastrophes du champ d'application de la directive ou pour créer une définition du bénévolat. Les participants continueront à se concentrer sur ce sujet. La 8e réunion de la Commission aura lieu en octobre 2022 en Slovénie.

Pour conclure, je ne voudrais pas manquer de remercier chaleureusement tous ceux qui ont donné vie au travail de la Commission et l'ont fait avancer. Outre les participants aux réunions de la Commission, je citerai tout particulièrement M. Raphael Koller d'Autriche et Mme Neza Strmole de Slovénie pour la préparation et le suivi des réunions sur le plan technique et du contenu, ainsi que le vice-président du CTIF Christophe Marchal en tant qu'agent de liaison avec le Conseil exécutif et le secrétaire général du CTIF Roman Sykora, ainsi que le bureau de la Fédération allemande des sapeurs-pompier avec Rudolf Römer à sa tête pour son soutien constant dans toutes les questions qui se posent.

Korbach, juin 2022

Dr. Christoph Weltecke

Président



Remarque : la traduction en français a été réalisée à l'aide du logiciel de traduction www.deepl.com. Les locuteurs natifs sont priés de vérifier les erreurs de traduction qui en résultent.